



RÉGIME DE SOINS DENTAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE (RSDFP): INFORMATIONS DESTINÉES AU PERSONNEL NAVIGANT

Le RSDFP couvre les services et fournitures dentaires spécifiques qui ne sont pas couverts par un régime de soins de santé ou de soins dentaires provincial ou territorial. Les employés admissibles sont automatiquement inscrits au RSDFP et n'ont pas à remplir un formulaire d'inscription.

Vous pouvez consulter le [tableau des avantages sociaux](#) pour connaître les conditions d'admissibilité, les limites et les délais de couverture pour votre type de contrat de travail.

[Cliquez ici pour plus de détails sur le Régime de soins dentaires de la fonction publique.](#)

Une fois que vous êtes un employé admissible, l'adhésion et la protection du RSDFP commencent après exactement 3 mois d'emploi continu.

La protection s'applique aux personnes à charge admissibles de l'employé au moment où l'employé devient admissible. À partir de cette date, la protection des soins dentaires s'appliquera à toute nouvelle personne à charge à la date à laquelle elle devient une personne à charge admissible.

Il vous incombe d'aviser dès que possible par écrit la Canada Vie lorsqu'il y a des changements dans votre situation personnelle qui pourraient avoir une incidence sur votre protection.

Ce que vous devez faire:

Bien que les employés admissibles soient automatiquement inscrits au Régime de soins dentaires de la fonction publique, vous devez tout de même ouvrir un compte avec la Canada-Vie. Vous pouvez vous inscrire au [GroupNet de la Canada Vie](#) en fournissant les renseignements suivants :

1. Votre nom et votre adresse courriel

2. Votre numéro de régime:

55666 pour les membres de l'équipage de navire

55555 pour les officiers

3. Votre numéro de certificat: Pour obtenir ces informations, vous pouvez communiquer avec [l'équipe MaPaye](#).

Vous pouvez également communiquer avec la Canada Vie pour obtenir de l'aide supplémentaire au 1-855-415-4414.

[Garanties collectives \(myworkplacebenefits.ca\)](#)

Vous pouvez également télécharger l'application GroupNet de la Canada vie à partir de l'App Store de votre choix. L'application vous permettra de gérer plus facilement vos demandes de remboursement, d'avoir accès aux soldes de vos protections et d'obtenir une version électronique de votre carte de prestations.

